

**Présents :** Elus : Gilles BAIX  
Membres du comité de quartier inscrits sur la feuille de présence présents 19 – excusés 6 – absents 15  
Gilbert MADELON directeur des services techniques

OBJET	PRECISIONS DE LA COMMUNE
<b>Présentation nouvel élu référent</b>	
<p>Monsieur BAIX résident du quartier se présente aux membres du Comité comme nouvel élu référent.</p> <p>Ancien membre il est bien au fait des différentes problématiques.</p> <p>Suite au départ de M. REBECQ, un nouveau référent peut se proposer lors d'un prochain comité de quartier.</p>	
<b>Projet d'aménagement du carrefour jean jacques Rousseau / route d'Apremont avec Grand Chambéry</b>	
<p>Les nouveaux élus ont eu des demandes concernant la dangerosité de ce carrefour, notamment pour des questions de vitesse. Situé sur voirie d'intérêt communautaire, la commune a sollicité Grand Chambéry pour un aménagement du secteur. Le projet retenu est présenté. (cf. document annexé)</p> <p>Pas de remarques particulières de la part de l'assemblée concernant l'aménagement mais une demande concernant la sécurité des déplacements piétons le long de l'avenue du collège.</p>	<p>La mairie s'attachera à regarder la faisabilité de l'élargissement du chemin piéton sommaire existant, situé pour l'instant sur les terrains du collège.</p>

Il est également remonté une mauvaise visibilité du passage piéton à proximité du carrefour avec JJ Rousseau à cause d'un arbre qui serait à tailler.

Après réunion, suite à visite sur place, il s'avère que la visibilité est mauvaise à cause du tronc de l'arbre... il ne s'agit donc pas d'une taille mais d'un abattage.

Compte tenu de la taille de cet arbre, demander l'abattage au propriétaire ne semble pas une urgence. Il est rappelé l'Article R413-17 du code de la route qui en substance précise qu'un automobiliste doit adapter sa vitesse aux conditions de circulation et de visibilité.



**Circulation rue Jean Jacques Rousseau**

Cette rue de transit très étroite fait l'objet de demandes d'aménagements.

Compte tenu du peu d'espace public existant et du nombre peu élevé de véhicules sur cette voie, la mairie s'oriente vers l'aménagement d'une zone apaisée. (zone 30, zone de rencontre, CVCB...)

Une proposition d'aménagement sera présentée et débattue lors d'un futur comité de quartier.

**Développement de la fibre optique.**

Il est réalisé par Orange, opérateur privé propriétaire de son réseau.

L'avancement du déploiement peut être suivi sur le site : <https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre>

D'après ses derniers contacts avec Orange, la commune espère un déploiement finalisé en fin d'année 2023.

**RAPPEL SUR LES MODES DE COMMUNICATION**

Pour contacter votre élu Gilles BAIX dans le cadre du Comité de Quartier, utilisez l'adresse [comitésdequartiers@laravoire.com](mailto:comitésdequartiers@laravoire.com) et le téléphone est 04 79 71 07 40

Pour contacter les services techniques en général, adressez un mail à [services-techniques@laravoire.com](mailto:services-techniques@laravoire.com) , ou sur le site internet de la mairie ([www.laravoire.fr](http://www.laravoire.fr)) via le formulaire de signalement (démarches → services techniques)

**Prochaine réunion de la commission :**

Vous recevrez votre invitation par mail et une information sera donnée sur page Facebook et sur le site internet de la mairie

Gilles BAIX

Elu délégué

au comité de quartier La Villette/Néquidé/Bois Noir







Nous sommes là pour maintenir votre espace public propre et sécurisé.

**Mais quand une anomalie apparaît, merci à vous de nous le signaler**

Ne le signalez ni au Maire ni à un élu	mais... signalez-le <b>au <u>secrétariat</u></b> des services techniques
Ne le signalez pas non plus aux agents sur le terrain	

:

1 – idéalement, via le formulaire en ligne : sur le site <https://www.laravoire.fr/> → démarches, → services techniques, le reste est intuitif

2 – ou par mail (idéalement avec photo à l'appui) à [services-techniques@laravoire.com](mailto:services-techniques@laravoire.com)

3 – en cas d'urgence ou si vous n'avez pas accès à internet : 04 79 71 07 40 ou au 04 79 72 73 49

Exemples de signalement : trou dans la chaussée, lampadaire défectueux, câble électrique au sol, branches d'arbres tombées au sol, déchets sauvages, dépouilles de bêtes, etc ...